

COMMUNIQUE

Le Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI) porte à la connaissance des Partis, Groupements et Acteurs politiques, des potentiels Candidats et des électeurs, de la Communauté nationale et internationale, qu'en vue de l'élection du Président de la République du 31 octobre 2020, les dossiers de candidature seront reçus au siège de la CEI **du 16 juillet au 31 août 2020**, selon les modalités du Code électoral en ses articles 24,52, 53, 54 et 55.

Le dossier de candidature est ainsi composé:

I/ Une déclaration de candidature (article 53) à télécharger sur le site internet de la CEI et comprenant les mentions suivantes:

- nom et prénoms du candidat ;
- date et le lieu de sa naissance ;
- nationalité ;
- filiation ;
- nationalité des père et mère ;
- domicile et profession ;
- Partis politiques l'ayant investi, s'il y a lieu ;
- couleur, sigle et symbole choisis pour le bulletin unique de vote ;
- liste des districts autonomes et régions où le parrainage a été obtenu ainsi que le pourcentage d'électeurs ayant parrainé la candidature.

II/ Les pièces administratives ci-après (article 54) :

- Un extrait de l'acte de naissance ou du jugement supplétif en tenant lieu ;
- Un certificat de nationalité ;
- Un extrait de casier judiciaire ;
- Une attestation de régularité fiscale ;
- Une copie du reçu de cautionnement ;
- Une lettre d'investiture du ou des Partis ou Groupements politiques, le cas échéant ;
- La liste des électeurs qui parrainent la candidature.

III/ Le montant du cautionnement est fixé à cinquante millions (50 000 000) de franc CFA (Article 55) et est à verser au Trésor Public (Article 24).

IV/ Deux (02) photographies de couleur noir/blanc, de bonne netteté et de bon contraste aux formats respectifs de 3,5 cm x 4,5 cm et de 13,0 cm x 18 cm

NB :

- A l'exception de la lettre d'investiture et de la liste des électeurs, toutes les pièces accompagnant la déclaration de candidature doivent être établies depuis moins de trois mois avant la date de clôture de la réception des candidatures
- Les dossiers de candidature sont **reçus au siège de la Commission Electorale Indépendante, sis à Abidjan Cocody-les-Deux-Plateaux, Carrefour DUNCAN, Résidence Angoua, du lundi au Vendredi de 10 Heures à 17 heures.**
- Le formulaire de déclaration de candidature est à télécharger sur le site de la CEI (www.cei.ci), à imprimer, à renseigner et à déposer avec les pièces administratives requises.
- La fiche de parrainage individuel est à télécharger sur le site de la CEI (www.cei.ci), à imprimer, à renseigner et à déposer avec le dossier de candidature.
- Pour des raisons pratiques, la couleur, le sigle et le symbole choisis pour le bulletin unique de vote et les deux (02) photographies devront être également enregistrés sur support numérique de très bonne résolution (Couleur/Code couleur CMJN-Imprimerie), à adjoindre au dossier.

Pour toute information, appeler aux numéros suivants : 22 52 89 89 / 22 40 09 90 (Postes 142/185).

Fait à Abidjan, le 14 juillet 2020

**P/Le Président et P.O
Le Secrétaire Permanent**

KOUAME Adjoumani Pierre